

## POLITIQUE FINANCIÈRE DU COLLÈGE

Pour assurer l'équilibre financier du **Collège Les Vignes** et permettre son développement, une politique de frais de scolarité équitables a été mise en place, en fonction du quotient familial.

A titre d'exemple, pour l'année 2017-2018, une grille a été établie comme suit :

Montant du quotient familial	Frais de scolarité par mois (sur 10 mois)
> 20 000 €	450 €
Entre 13 500 et 20 000 €	350 €

**Aucune question financière ne doit constituer un obstacle à l'inscription.**

En dessous de 13 500 €, afin qu'aucune famille ne soit empêchée d'inscrire son enfant pour des raisons financières, l'école étudiera toute demande (tarification de soutien, bourses). Un relevé d'imposition est donc demandé à chaque famille.

**L'Association Les Vignes** étudie toute demande d'aménagement tarifaire, à envoyer par écrit à la Présidente de l'Association les Vignes, et à joindre au dossier avec un avis d'imposition. Toutes les situations particulières seront toujours regardées avec une priorité : **l'accueil de l'élève.**